

Procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 3 février 2009

Présidence : M. Etienne Devaud, Syndic

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 décembre 2008
(Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal www.neyruz.ch.)
2. Budget 2009
 - 2.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement
 - 2.2. Vote final du budget communal de fonctionnement
3. Divers

A 20h.15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement M. Jean-Claude Meyer, nouveau Conseiller communal en place depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le journal d'informations l'Ecureuil 92 donne le tractanda et renseigne sur le nouveau budget communal de fonctionnement 2009 qui est soumis lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 19 janvier 2009, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 15 janvier 2009
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 3 du 16 janvier 2009
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil N° 92 dès le 27 janvier 2009, pour rappel (Ecureuil-réduit).

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le 29 janvier 2009 avec 1'407 citoyens ayant le droit de vote. Au 3 février 2009, notre village compte 2'069 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. La cassette est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Ivano Kopp
- Secteur 2 : M. Jean-Pierre Siegenthaler
- Secteur 3 : Mlle Anne-Sophie Emmenegger
- Secteur 4 : M. Norbert Goujon
- Secteur 5 : M. André Python (y.c. table du C.c.)

M. Ivano Kopp est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **127 participants dont 126 ayant le droit de vote (pour le point 1)**
- **129 participants dont 128 ayant le droit de vote (pour les points 2 et 3).**

Aucune remarque n'est formulée concernant le tractanda. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 décembre 2008

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 2 décembre 2008 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal. En outre, un extrait a été publié dans le journal d'informations l'Écureuil.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Point 2 Budget 2009

2.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement

Les budgets 2009 et quelques explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Écureuil 92.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente le budget de fonctionnement. Il donne plusieurs informations sur la calculation de ce budget suite au refus du budget présenté lors de l'Assemblée du 2 décembre 2008.

Le déficit du compte de fonctionnement a été réduit de fr. 90'400.00. Les montants totaux par dicastère de ce nouveau budget sont difficilement comparables avec ceux de la première version présentée et refusée en décembre 2008.

En effet, dans le but d'améliorer encore plus l'analyse des coûts des différentes prestations fournies par la Commune, en plus des imputations déjà effectuées, le Conseil communal a décidé de ventiler les prestations de l'Administration dans les dicastères et centres de charges concernés. Cette pratique démarre avec ce nouveau budget de fonctionnement 2009 et restera en place pour le futur.

Le budget de fonctionnement tient compte d'une modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,80 % à 85,00 % de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77,80 % à 85,00 % de l'impôt cantonal de base.

Comme annoncé en décembre 2008, la taxe Step passe de fr. 0,75/m³ à fr. 1.00/m³ afin de veiller à un meilleur autofinancement du service des eaux usées.

L'entrée en vigueur de la 2^{ème} année d'école infantine est également prévue dans ce budget.

Au moyen de folio, M. Jean-Noël Gendre indique les économies réalisées par rapport au budget refusé en décembre 2008.

Dicastère Administration :

- économie d'environ fr. 20'000.00
- indexation des salaires du personnel communal et des vacations du Conseil communal et des Commissions de 1% au lieu de 2,5%.
- suppression de l'augmentation d'un poste à l'Administration d'un taux de 10%
- utilisation des crédits déjà votés pour la réalisation du site internet et du guichet virtuel.

Pour permettre à l'Administration de mener à bien sa tâche, le Conseil communal va réorganiser les horaires d'ouverture du guichet de l'Administration communale.

Dicastère Enseignement et formation :

- économie d'environ fr. 2'500.00
- réorganisation de la clôture scolaire
- abandon des journées sportives à la patinoire.

En outre, l'organisation des camps scolaires fera l'objet d'un réexamen dès 2010. Le camp de ski 2009 est maintenu.

Dicastère Culte, culture et loisirs :

- économie d'environ fr. 25'000.00
- réexamen des dons aux sociétés à but culturel
- suppression du don pour l'organisation du 1^{er} août
- réexamen des dons aux sociétés sportives
- réduction des frais d'entretien du bâtiment et de la zone de loisirs « Les Simon ».

Concernant les subventions aux sociétés locales, un moratoire est décidé sur les subsides communaux. Une étude sera menée sur les prestations communales. Le Conseil communal maintient toutefois un montant pour les sociétés formatrices.

Dicastère Santé :

- suppression de la subvention de fr. 2'000.00 au service de puériculture.

Dicastère Affaires sociales :

- réduction des subventions communales aux crèches et garderies de fr. 20'000.00.

Une révision des tarifs de la crèche Le P'tit Bonheur est prévue afin de réduire la participation communale.

Dicastère Transports et communications :

- économie d'environ fr. 12'000.00
- réduction des travaux de tiers
- abandon des deux abonnements généraux CFF
- suppression de la subvention aux remontées mécaniques de « La Berra ».

Dicastère Protection et aménagement de l'environnement :

- économie d'environ fr. 10'000.00 sur les honoraires d'un service technique extérieur.

Le service technique sera assuré par notre Administration communale. Pour le soutien juridique, l'utilisation des juristes de la Préfecture et du Seca sera faite.

Comme déjà expliqué lors de l'Assemblée communale de décembre 2008, M. Jean-Noël Gendre indique que notre budget a subi les effets négatifs de la hausse des dépenses liées, des baisses d'impôts décidées par le Canton et répercutées sur les Communes ainsi que du départ de plusieurs contribuables importants.

En conclusion, M. Jean-Noël Gendre signale que le budget de fonctionnement se solde finalement par un excédent de charges de fr. 64'316.00. Il indique que le Conseil communal continue à analyser d'une manière approfondie les différentes prestations de la Commune avec, éventuellement, une redéfinition du rôle de la Commune pour certaines missions. L'autofinancement de certains centres de charges mérite aussi des améliorations. Pour le futur, le Conseil communal fera en sorte que nos infrastructures soient financées et utilisées d'une manière optimale. M. Jean-Noël Gendre recommande à l'Assemblée d'approuver ce budget réaliste.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications. Il passe la parole à M. Jean Maurice Délèze pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Suite au refus du budget 2009 par l'Assemblée communale du 2 décembre 2008, la Commission financière a tenu une séance d'explication avec le Conseil communal en date du 5 janvier 2009. A cette occasion, elle a présenté et détaillé une nouvelle fois les raisons de son préavis négatif figurant à son rapport à l'Assemblée communale du 2 décembre 2008. Après quoi, le Conseil communal a élaboré une version révisée du budget 2009 qui a fait

l'objet d'un examen approfondi et comparatif par la Commission lors d'une séance avec le Syndic et des représentants du Conseil communal le 19 janvier dernier.

La Commission financière prend note que dans la version révisée du budget 2009, le déficit du compte de fonctionnement a été réduit par le Conseil communal de frs. 154'716.00 à frs. 64'316.00 suite à une série de mesures d'économies, telles que la réduction de 2,5% à 1% de l'indexation des traitements du personnel communal et des vacances fixes du Conseil communal et des Commissions communales, l'utilisation des crédits déjà votés pour la réalisation du guichet informatique virtuel et du site internet, la réduction de certaines subventions culturelles et sportives, notamment pour les adultes, la diminution des dépenses pour les routes...

Il apparaît qu'à très court terme, il est difficile d'aller au-delà des mesures d'économies soumises à cette Assemblée.

C'est la raison pour laquelle, la Commission financière a discuté avec le Conseil communal un certain nombre de mesures susceptibles de redresser à terme la situation financière de la Commune, mesures qui seront suivies de près par la Commission. Elles sont de trois ordres :

- *du côté des dépenses :*
 - *rechercher l'autofinancement des centres de coûts en prenant notamment mieux en compte les dépenses effectives à l'aide de la comptabilité analytique et en cherchant à les couvrir progressivement à 100%, notamment pour les déchets verts et le bâtiment des Simon*
 - *poursuivre et finaliser les réflexions pour une meilleure rentabilisation de l'Aigle-Noir, en distinguant la partie commerciale de la partie administrative*
 - *négocier avec la crèche Le P'tit Bonheur une possible réduction de la subvention communale, liée à une nouvelle échelle de tarifs*
- *du côté des recettes :*
 - *mener à bien les discussions avec les promoteurs des nouveaux lotissements pour une prise en charge équitable des frais d'équipements et d'infrastructures de base*
 - *poursuivre les travaux concernant la zone de développement susceptible d'attirer des entreprises à grande valeur ajoutée*
- *de façon plus générale :*
 - *continuer et affiner la planification pluriannuelle des investissements par ordre de priorités*
 - *faire de la planification financière un instrument de pilotage du ménage financier communal.*

Vu ce qui précède et les assurances données par le Conseil communal, la Commission financière émet un préavis positif sur la nouvelle version du budget communal présenté à cette Assemblée.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur les budgets.

• **M. Pierre Varenne** s'étonne que le nouveau budget présenté soit toujours déficitaire de fr. 64'316.00, malgré les deux mois laissés au Conseil communal pour réexaminer une nouvelle version. Le mandat confié au Conseil communal était l'équilibre budgétaire, ce qui n'est toujours pas le cas. En comparant avec une entreprise privée où les contraintes sont plus directives, il regrette que le Conseil communal n'ait pas équilibré totalement ce budget dans le délai imparti. De plus, en regard à l'important dicastère de l'enseignement, il s'étonne que la 2^{ème} année d'école enfantine soit maintenue alors qu'elle n'est pas obligatoire à la rentrée scolaire 2009/2010. Il pense qu'une économie supplémentaire de l'ordre de fr. 35'000.00 pourrait ainsi être réalisée. M. Pierre Varenne est soucieux de ce résultat budgétaire négatif alors que l'Assemblée a déjà voté une hausse d'impôt d'environ 9 %. En conclusion, pour sa part, il rejette ce nouveau budget présenté.

→ En réponse à **M. Pierre Varenne**, **Mme Anne-Marie Cochard**, responsable des écoles, admet que peu d'économie a été réalisé sur son dicastère. Effectivement, l'entrée en vigueur de la 2^{ème} année d'école enfantine n'est pas obligatoire jusqu'en 2013. Celle-ci est projetée pour notre Commune pour la rentrée scolaire 2009/2010 suite à la fermeture de l'école maternelle. Selon un comparatif des coûts, il est plus favorable d'opter pour instaurer cette 2^{ème} année d'école enfantine que de mettre sur pied une école maternelle communale pour cette durée transitoire. Le montant de fr. 35'000.00 avancé est prévu pour l'équipement de l'école enfantine. Ces frais devront de toute manière être engagés à un moment donné. En résumé, Mme Anne-Marie Cochard indique que si nous refusons cette 2^{ème} année d'école enfantine en 2009/2010, il en résultera un transfert de charges sur le dicastère des structures d'accueil qui devra analyser la création d'une école maternelle communale. Mme Anne-Marie Cochard s'adaptera à la décision prise, mais souhaite logiquement l'entrée en vigueur de cette 2^{ème} année d'école enfantine en 2009/2010. Concernant le délai imparti au Conseil communal pour revoir ce budget, **M. le Président et M. Jean-Noël Gendre** indiquent qu'il s'agit d'un délai légal approuvé par la Préfecture de la Sarine.

→ En réponse à **Mme Joëlle Curty**, **Mme Anne-Marie Cochard** explique que les transports des élèves du CO jusqu'à la gare d'Avry sont pris en charge par le pot commun de l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut Lac français. Par contre, le transport des élèves en bus de la gare au CO est financé entièrement par la Commune d'Avry qui avait pris des engagements lors de la construction du CO.

→ En réponse à **Mme Valentine Jaquier**, **Mme Anne-Marie Cochard** confirme que notre Commune participera obligatoirement aux dépenses liées résultant de l'entrée en vigueur de cette 2^{ème} année d'école enfantine, même si elle n'est pas introduite dans notre Commune à la rentrée scolaire 2009/2010. En cas d'acceptation de la votation du 8 février 2009 sur la contribution financière de l'Etat en faveur des Communes en vue de l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine, le Canton subventionnera donc en partie les frais y relatifs, ce qui soulagera financièrement les Communes. Mme Anne-Marie Cochard encourage l'Assemblée à voter massivement et favorablement sur cette participation cantonale à l'école enfantine.

- **M. Nicolas Dubey** rejoint la position de M. Pierre Varenne concernant le déficit budgétaire. Il souhaite connaître comment notre Commune en est arrivée là. Il souhaite avoir des garanties du Conseil communal que les mesures prises favoriseront un équilibre budgétaire. En outre, concernant les sorties à la patinoire et au ski à la Berra, il regrette que celles-ci soient annulées alors qu'elles auraient pu être maintenues en demandant une participation financière aux parents.

→ En se référant aux explications déjà données lors de l'Assemblée de décembre 2008, **M. Jean-Noël Gendre** répète quelques causes ayant entraîné une difficulté d'équilibrer ce budget, telles qu'augmentation des dépenses liées, baisses d'impôts décidées par le Canton et répercutées sur les Communes, départs de plusieurs contribuables importants. Il rappelle qu'en 2007 notre Commune n'a pas baissé les impôts, mais qu'elle a appliqué la bascule fiscale suite à la reprise du réseau hospitalier par le Canton. Il réitère ses explications sur les coupes réalisées lors de la présentation du budget refusé ainsi que sur celles qui ont permis de ramener ce budget à un déficit de fr. 64'316.00. Ce déficit actuel permet une précaution budgétaire, notamment au niveau de l'entretien des infrastructures. Le budget présenté est réaliste. D'autres mesures auront des effets sur le moyen et le long terme. Il réitère sa recommandation pour l'approbation de ce budget. Concernant les sorties à la patinoire et de ski, **Mme Anne-Marie Cochard** signale que les participations financières demandées aux parents sont mal perçues et assez contestées. Les parents n'ont pas tous les moyens financiers d'assumer ces frais supplémentaires. Cette question sera néanmoins réexaminée à l'avenir.

- **M. Jean-Jacques Friboulet** prend acte avec satisfaction des mesures prises pour réduire le déficit. Toutefois, pour les années futures, il recommande un équilibre budgétaire pour prévoir l'avenir. Des solutions devront être trouvées pour dégager une marge de manœuvre plus conséquente à la Commune, de sorte à réaliser ou à planifier divers travaux.

→ **M. Jean-Noël Gendre** indique qu'à court terme, il était difficile de réduire encore ce déficit. Toutefois, à long terme, les projections sont plus favorables avec les mesures déjà prises et celles qui devront encore être analysées. Notre plan financier démontre cette évolution favorable, notamment grâce à la révision du plan d'aménagement local. M. Jean-Noël Gendre signale que notre Commune est dotée de bonnes infrastructures existantes et que notre dette par habitant n'est pas encore catastrophique. D'autres pistes pourraient être analysées, telles que des collaborations intercommunales supplémentaires ou une fusion de Communes. La nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les Communes permettra aussi de se voir décharger de certains coûts.

- La loi sur les structures d'accueil de la petite enfance prévoit un subventionnement pour les enfants non soumis à l'école obligatoire fréquentant une structure d'accueil. En cas d'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine dans notre Commune dès la rentrée 2009-2010, **Mme Valentine Jaquier** demande si le Conseil communal a décidé d'une subvention communale pour les enfants scolarisés dès leur entrée en 1^{ère} année d'école enfantine et qui fréquenteraient un accueil extra-scolaire.

→ **Mme Isabelle Varenne** répond par la négative. Elle indique que cette question est aussi liée à l'acceptation de ce budget. Elle mentionne toutefois qu'un montant de fr. 5'000.00 a été prévu au budget 2009 pour un tel accueil extra-scolaire. Un groupe de travail se penchera encore sur ce dossier afin d'étudier une solution concrète. Une coordination devra aussi être menée avec la crèche Le P'tit Bonheur et l'accueil AES existant.

→ En réponse à **M. Ivano Kopp**, **M. Jean-Noël Gendre** donne différentes explications sur l'estimation des rentrées fiscales. Celles-ci sont basées sur la statistique précise du Service Cantonal des Contributions. En plus, une analyse des contribuables de notre Commune est réalisée afin de compléter ces estimations. M. Jean-Noël Gendre signale que les recettes fiscales sont prudentes, réalistes et raisonnables. Elles tiennent compte de la progression indiquée par le Canton et des paramètres propres à notre Commune.

→ En réponse à **M. Pierre Galley**, **M. Jean-Noël Gendre** rappelle que la comparaison budgétaire et comptable entre les années est difficile. En effet, dans le but d'améliorer encore plus l'analyse des coûts des différentes prestations fournies par la Commune, en plus des imputations déjà effectuées, le Conseil communal a décidé de ventiler les prestations de l'Administration dans les dicastères et centres de charges concernés. Cette pratique démarre avec ce nouveau budget de fonctionnement 2009 et restera en place pour le futur. En plus de ces opérations comptables, M. Jean-Noël Gendre rappelle le transfert interne de certaines charges liées entre divers dicastères. Ceci rend donc la comparaison difficile.

→ En réponse à **M. Jean-Marc Schorderet**, **M. Jean Maurice Délèze**, Président de la Commission financière, précise l'intervention de la Commission financière au sujet de l'Aigle-Noir. La Commission souhaite la poursuite des réflexions menant à une meilleure rentabilisation de l'Aigle-Noir, en distinguant la partie commerciale de la partie administrative du bâtiment.

- **M. Roger Stroude** pense que la comparaison d'une Commune avec une société privée n'est pas très réaliste. Il rappelle le rôle social que doit jouer une collectivité publique pour répondre à ses diverses missions. Il félicite le Conseil communal pour la présentation de ce nouveau budget et propose à l'Assemblée de l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote du budget communal de fonctionnement.

2.2. Vote final du budget communal de fonctionnement

M. le Président remercie tous les intervenants sur ce nouveau budget de fonctionnement 2009. Avant le vote final sur le budget de fonctionnement 2009, il passe la parole à M. Jean Maurice Délèze pour le rapport final de la Commission financière.

Rapport final de la Commission financière

La Commission financière confirme son préavis positif sur la nouvelle version du budget de fonctionnement présenté à cette Assemblée.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport final et ouvre une dernière fois la discussion sur les budgets.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur le budget de fonctionnement 2009.

Budget de fonctionnement (excédent de charges de fr. 64'316.00)

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2009 est accepté à la majorité (résultat du vote : 123 oui, 1 non, 4 abstentions, sur 128 votants).

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. M. le Président remercie également le caissier communal, M. Jean-Pierre Corpataux, pour son travail dans l'élaboration de ce budget.

Point 3 Divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement à la chose publique.

M. le Président clôt l'Assemblée communale à 21h.30.

Le Président :
M. Etienne Devaud

Le Secrétaire :
M. Jean-Pierre Corpataux